

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2010

---

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par

Mme Batho, M. Valls, M. Urvoas, Mme Karamanli, M. Raimbourg, M. Pupponi,  
M. Blisko, M. Le Bouillonec, M. Valax, M. Jung  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 21**

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Le refus d'agrément est motivé et susceptible de recours. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.